

SERVICE DU CONTENTIEUX

SECRÉTARIAT JURIDIQUE

N° 6274 Ln

Service Central :

Région :

OBJET DE LA CONSULTATION

Legs d'actions des C^{ies} PLM et Nord
fait à ces deux Compagnies par
M. BESSIERES.

Renseignement donné à M^e Fleury, notaire
à Paris : SNCF n'est pas intéressée dans cette affaire

Références :

Observations :

D^{er} N°

6274

; Aff. :

Legs d'actions des C^{ies} PLM et Nord

30 septembre - 1942

SJ

6274^{Ln}

Mon cher Maître,

En réponse à votre lettre du 23 septembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les legs d'actions contenus dans le testament de M. BESSIERES étant faits aux Compagnies P.L.M. et NORD sans affectation particulière se rattachant à l'exploitation du chemin de fer, c'est à ces deux Compagnies - et non à la S.N.C.F. - qu'il appartient de faire procéder, le cas échéant, aux formalités d'acceptation du legs.

Je ne puis, dans ces conditions, que vous laisser le soin de saisir directement les Compagnies intéressées, des dispositions testamentaires faites en leur faveur par M. BESSIERES.

Veillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE CHEF DU CONTENTIEUX

Signé : Aurengé

Monsieur FLEURY, Notaire
31 rue Poussin,
PARIS XVI^e.

SJ
6274^{Ln}

7

~~Monsieur~~ cher Maître,

En réponse à votre lettre
du 23 septembre, j'ai
l'honneur de vous faire connaître
que les legs d'actions contenus
dans le testament de M.
Bessières étant faits aux
Compagnies PLM et Nord
sans affectation particulière
se rattachant à l'exploitation
du chemin de fer, c'est à
ces deux Compagnies - et non
à la SWCF - qu'il appartient

Monsieur FLEURY,
Notaire,
31 Rue Poussin
Paris XVI^e

de faire procéder, le
cas échéant, aux formalités
d'acceptation du legs.

Je me puis, dans ces
conditions, que vous laissez
le soin de saisir directement
les Compagnies intéressées, des
dispositions testamentaires faites
en leur faveur par M. Bassin.

Veuillez agréer, Mon cher
Martin, l'assurance de ma
concordance ^{à propos} distinguée

SEPT. 1942

C/N.

25 SEP. 1942

M C.A. FLEURY

NOTAIRE

31, RUE POUSSIN

(XV^{IE} AR^T)

☎ : AUTEUIL 84-28

Chèques Postaux

Paris 2698-94

PARIS, le 23 Septembre 1942

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'aux termes de son testament olographe en date à Paris du 23 Avril 1936, déposé judiciairement au rang des minutes de Me FLEURY, à la date du 19 Novembre 1941, Monsieur René Pierre Louis BESSIERES, en son vivant propriétaire, célibataire majeur, décédé en son domicile à Paris rue du Faubourg Poissonnière n° 155, (9^{ème} arrondissement) le 9 Février 1941 a pris entre autres dispositions celles suivantes :

"23 Avril 1936.

"Ceci est mon testament

"Je lègue à la compagnie des Chemins de fer P.L.M. quarante actions de jouissance ou de capital nominatives des chemins de fer P.L.M.

"à la compagnie des Chemins de fer du Nord quarante actions nominatives ou au porteur de capital ou de jouissance des chemins de fer du Nord.

"à la société etc....."

L'actif de la succession de Monsieur BESSIERES comprend à ma connaissance :

4 actions de capital de la compagnie des Chemins de fer

.....

DU CONTENTIEUX
Pour Attributions

Reçu

26 SEP 42

.....
P.L.M. faisant l'objet du certificat n° 163.351;

36 actions de jouissance de la même compagnie faisant l'objet de 8 certificats nominatifs n° II.930 - 29.567 - 29.809 - 29.850 - 29.887 - 30.021 - 44.617 et 57.371.

12 actions de jouissance de la compagnie du Chemin de fer du Nord faisant l'objet de 5 certificats nominatifs n° 6.600 - 18.693 - 19.008 - 19.211 et 19.691.

Le legs qui était fait à la compagnie des Chemins de fer P.L.M. pourra donc s'exécuter entièrement mais celui fait à la Cie des Chemins de fer du Nord ne pourrait être exécuté que partiellement.

Je vous demanderai, pour la bonne règle, de vouloir bien m'accuser réception de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur Général

de la S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare
PARIS IX.

P.S. - Si vous désirez recevoir un extrait régulier du testament pour faire procéder aux formalités d'acceptation du legs par la S.N.C.F. je vous demanderai de me le faire savoir.



Monsieur le Directeur Général

de la S.N.C.F.

88, rue Saint-Lazare

PARIS.

C. A. F.
31, Rue Poussin
PARIS